

## **Le COGESAF présente le premier aménagement réalisé dans le cadre du projet *Pignon sur rive***

**East Angus, le 26 octobre 2016** – Le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) est fier de présenter le premier aménagement réalisé dans le cadre du projet *Pignon sur rive*.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan directeur de l'eau (PDE), le COGESAF a lancé, en 2015, *Pignon sur rive*, une campagne de parrainage de projets axés sur l'eau et sa protection. Avec une contribution de 5 000\$, *Pignon sur rive* permet à une entreprise de prendre part à un projet de son choix, parmi une liste de sept projets potentiels, et de contribuer avec le COGESAF à l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes associés du territoire.

L'entreprise Boralex a été la première à adhérer à la démarche et à participer financièrement à un projet de revégétalisation des bandes riveraines.

L'aménagement a été réalisé au Parc des Deux Rivières à East Angus. Plus de 360 arbustes et herbacés ont été plantés dans deux secteurs du parc. Un hôtel à insectes a également été construit et installé dans l'un des deux secteurs. Pour chacun d'eux, un panneau d'interprétation y a été installé: l'un présentant les bienfaits d'un aménagement en bandes riveraines et l'autre expliquant le rôle des insectes dans l'écosystème et la façon de promouvoir leur présence.

Le projet a également pu compter sur la collaboration de la Ville d'East Angus, en acceptant que l'aménagement soit réalisé à cet endroit et en fournissant du support au projet, et la Commission scolaire des Hauts-Cantons par le biais du programme Opération PAJE, qui a permis de réaliser la plantation avec l'aide de 15 élèves de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus.

Le COGESAF est un conseil de gouvernance participative regroupant les organismes publics, privés et communautaires des bassins versants de la rivière Saint-François et du fleuve Connecticut, afin de développer une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, dans une perspective de protection de l'environnement, d'aménagement et de développement durable du territoire. Selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, il a pour «mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre» (Article 14.2.a).

- 30 -

**Pour information :**

Stéphanie Martel  
Directrice générale  
(819) 864-1033 poste 21

[cogesaf@cogesaf.qc.ca](mailto:cogesaf@cogesaf.qc.ca)

<http://cogesaf.qc.ca/pignon-sur-rive-projet/>

